

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 031-213104847-20231205-DELCOM23_38-DE



DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2023-38

L'an deux mille vingt-trois et le 5 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 30/11/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. HANNON, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : M. AUXIÈTRE, Mme BOTANCH, M. PEDRONO.

Madame BAYLAC a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Création d'un tiers-lieu et adoption du règlement

Le Tiers-lieu est un espace public géré par la municipalité de Saint-Geniès dans le but de favoriser la créativité, l'innovation, l'apprentissage, la collaboration et le développement de projets à vocation sociale, culturelle, artistique, éducative ou économique.

Il vise à encourager les échanges intergénérationnels et interculturels, ainsi que le développement d'initiatives locales.

Le lieu met à disposition des espaces polyvalents pour des réunions, des espaces de coworking, des ateliers, des expositions et autres activités créatives, économiques et collaboratives.

Les locaux mis à disposition du tiers-lieu sont situés 33 rue Principale à Saint-Geniès Bellevue.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le règlement du tiers-lieu qui définit principalement son objet, les conditions d'utilisation, les modalités de réservation et les responsabilités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** la création du tiers-lieu.
- **Approuve** le règlement joint à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY

Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	17
Pour	16
Contre	1
Abstention	2